

DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE
ARRÊTÉ

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE
ADMINISTRATION ET CITOYENNETÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Hôtel de Ville
Place Jean Delvainquière
BP 30109 – 59393
Watrelos Cedex

Nous, Maire de la Ville de Watrelos,

Vu l'Article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n° 01 du Conseil Municipal du 28 mars 2026 portant
création de douze postes d'Adjoints au Maire ;

Vu l'arrêté municipal du 31 mars 2026 portant attribution de fonctions
à 12 Adjoints ;

Vu l'arrêté municipal du 31 mars 2026 portant attribution de fonctions à
15 Conseillers Municipaux Délégués ;

Considérant que **Monsieur RICCI Christophe** occupe le poste de
3^{ème} Adjoint et a en charge la Sécurité, la Prévention de la Délinquance et les
Gens du Voyage ;

ARRÊTONS

ARTICLE 1er : Il est consenti à **Monsieur RICCI Christophe** la délégation de fonction pour
la Sécurité, la Prévention de la Délinquance et les Gens du Voyage.

ARTICLE 2 : Dans le champ de sa délégation, **Monsieur RICCI Christophe** prendra toutes
décisions et pourra signer tout courrier, arrêté, accusé de réception, attestation à destination des
administrés, administrations ou autre partenaire de la Ville, ainsi que tout bon d'engagement ou titre de
recettes.

ARTICLE 3 : Plus spécifiquement, s'agissant de la délégation à la Sécurité, **Monsieur RICCI
Christophe** pourra signer :

- Les arrêtés portant permis de détention d'un chien de première ou deuxième catégorie dans les conditions du décret 2009-1768 du 30 décembre 2009
- Les actes nécessaires à l'admission en soins psychiatriques sans consentement à l'égard des personnes atteintes de troubles mentaux en cas de danger imminent pour la sûreté des personnes

ARTICLE 4 : En sa qualité d'Adjoint au Maire, **Monsieur RICCI Christophe** est habilité à
signer tous mandats et pièces relatifs à la Comptabilité Communale.

Il pourra également :

- Signer les courriers, attestations, certificats relevant de l'administration générale de la commune
- Certifier le caractère exécutoire des actes communaux et la conformité des extraits des registres communaux
- Légaliser toute signature dans le cadre de l'article L 2122-30 du Code Général des Collectivités Territoriales

ARTICLE 5 : En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature prévue à l'article
3 pourra être exercée par **Monsieur LEMAY Guy-Noël**, Conseiller Municipal Délégué chargé des
Appels d'Offres, des Commissions de Sécurité et des Impôts Directs.

ARTICLE 6 : Monsieur RICCI Christophe est délégué pour pr
l'encontre d'une personne, auteur de faits susceptibles de porter atte
commune. Il pourra signer tout document dans ce cadre.

ARTICLE 7 : Monsieur RICCI Christophe est délégué pour déposer plainte avec
constitution de partie civile auprès de la police nationale ou de la juridiction compétente pour tous faits
dont la Commune entend demander réparation pour une action judiciaire par la voie répressive, dans
les intérêts de la Commune. Il pourra signer tout document dans le cadre de cette délégation.

ARTICLE 8 : Monsieur RICCI Christophe est désigné Correspondant Incendie et Secours. Il
pourra signer tout document relatif à cette fonction.

ARTICLE 9 : Monsieur RICCI Christophe est nommé correspondant sécurité routière pour
la commune de Wattrelos. Il est, à ce titre l'interlocuteur privilégié des services de l'Etat dans le
département, participe à l'élaboration de tout plan et anime les dispositifs locaux de concertation.

ARTICLE 10 : En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations de fonction et de signature
prévues aux articles 8 et 9 pourront être exercées par Monsieur LEMAY Guy-Noël, Conseiller
Municipal Délégué chargé des Appels d'Offres, des Commissions de Sécurité et des Impôts Directs.

ARTICLE 11 : Conformément à l'Article L 2122-19 du Code Général des Collectivités
Territoriales, cette délégation s'exerce sous la surveillance et la responsabilité du Maire.

ARTICLE 12 : Le Directeur Général des Services et le Comptable Public assignataire sont
chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et
publié sur le site internet de la Commune.

**Le présent arrêté est rendu exécutoire et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif
peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site
internet www.telerecours.fr.**


Acte certifié exécutoire de plein droit en application de la Loi
n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la Loi
n° 82-623 du 22 juillet 1982

Fait à Wattrelos, le 3 avril 2026


Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Wattrelos, le 03 AVR. 2026
Le Maire,
Dominique BAERT



Dominique BAERT



Monsieur RICCI Christophe
Notifié le

Monsieur LEMAY Guy-Noël
Notifié le